



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-02-81 modifiant le Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des usages - nouvel usage**

La grille des usages mentionnée à l'article 4.1 du Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny est modifiée par l'ajout à la section « Usages spécifiquement autorisés » de l'usage « 54-A-2 Service de plomberie, électricité, chauffage, ventilation, menuiserie, peinture, soudure, maçonnerie, tirage de joints, finition de plancher et revêtement » afférente à la zone C 206.

Adopté le 4 octobre 2004

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

(signé) André Hamel

André Hamel, maire suppléant

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 24 NOVEMBRE 2004